

Bilan 2018

Maitre d'ouvrage :

GRAND COGNAC

Exploitant :

SAUR

Origine de l'eau :

1 source : Prairie de Triac*

Captage autorisé

*Captage Grenelle du programme
« RE-SOURCES »

Traitement de l'eau :

Vous êtes alimentés par la station de traitement située sur la commune de Triac Lautrait.

Communes de l'unité de

distribution : 5480 habitants

BASSAC

CHASSORS

FLEURAC

FOUSSIGNAC

LES METAIRIES

MERIGNAC

SIGOGNE

TRIAC LAUTRAIT

QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

GRAND COGNAC

UNITÉ DE DISTRIBUTION :

PRAIRIE DE TRIAC

RESULTATS

BACTERIOLOGIE

Limites de qualité : 0 Eschérichia Coli et 0 streptocoques fécaux

Pourcentage de conformité mesuré : 100 %

DURETE

TH moyen= 32,3 °F

Eau dure

FLUOR

Limite de qualité : $\leq 1,5$ mg/l

Il permet la prévention des caries dentaires. **Tout apport complémentaire ou supplémentaire de fluor sous forme de comprimés, de sel fluoré ou de produits dentaires fluorés chez le jeune enfant doit faire l'objet d'un avis médical.**

Teneur maximale= 0,37 mg/l

NITRATES

Limite de qualité : ≤ 50 mg/l

Conforme.

Teneur moyenne= 26,4 mg/l et Teneur maximale = 27,8 mg/l

PESTICIDES

Limites de qualité : $\leq 0,1$ µg/l et $\leq 0,5$ µg/l pour le total

Non conformité en atrazine déséthyl désisopropyl mais la teneur maximale (0,82 µg/l) est inférieure à la valeur sanitaire maximale fixée à 60 µg/l par l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses)
Pas de risque sanitaire avéré suivant l'avis de l'Anses.

TURBIDITE

Référence de qualité : ≤ 2 NFU

Conforme

Seule l'eau du réseau public peut être considérée potable. Les puits, forages, récupérations d'eau de pluie doivent être déclarés en mairie et ne doivent pas être connectés sur le réseau public d'eau potable même par une vanne fermée : consultez : www.infos-retourdeau-poitou-charentes.com

Après une absence prolongée, il est recommandé de **laisser couler quelques litres d'eau avant de la prélever** pour des besoins alimentaires.

Si vos canalisations et **branchements** sont **en plomb**, il est **fortement conseillé de les remplacer**. Et dans l'attente : laisser couler quelques minutes avant toute consommation.

Si la saveur ou la couleur changent : signalez le à votre exploitant.

Document édité en février 2019